



*Commune des Avirons*

Extrait N° 5 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Le Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**02 JUL. 2021**

que la convocation du Conseil a été faite le **21 juin 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT.

**Procurations :** Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – M. Laurent LENCLUME a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à M Stéphane VARCOURT.

**Absents :** M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ Mme Suzie CUVELIER est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 3.
- ❖ M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- ❖ Mme Line Rose BAILLIF a été désignée présidente de séance à l'affaire n° 3.
- ❖ M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 5 / Modernisation du chemin La Pointe**

- Approbation du principe de l'opération
- Approbation du plan de financement

La Commune souhaite aménager le chemin La Pointe. En effet, ce chemin qui dessert une vingtaine de parcelles sur la zone de Bois Blanc est totalement abîmé. Il est nécessaire d'y refaire les réseaux, de créer des trottoirs et de recréer une emprise de voie sécuritaire. Les véhicules d'incendie et de secours ont aujourd'hui des difficultés pour accéder au site.

Les travaux sont donc rendus nécessaires de part un corps de chaussée extrêmement vétuste et qui ne permet plus une circulation des véhicules en toute sécurité.

Les travaux permettront ainsi d'offrir une assiette routière aisée et sécurisée aux automobilistes qui empruntent ce chemin.

Il s'agira notamment :

- ✓ De reprendre complètement la chaussée avec des élargissements autant de fois que possible ;
- ✓ De créer un réseau pour le fonctionnement de l'assainissement des eaux pluviales ;
- ✓ De créer là où il est nécessaire des murettes d'accotement ;
- ✓ De mettre en œuvre un revêtement.

Le coût de l'opération est 370 343,90 euros HT.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au Conseil d'affecter de la DETR et une partie des crédits du fonds de concours de la CIVIS à ces travaux soit le plan suivant :

Total		401 823,13 TTC
Total HT		370 343,90 euros HT
<b>FINANCEMENT</b>		
DETR 2021	60 %	222 206,34
Fonds de concours CIVIS	20 %	74 068,78
Commune	20 %	74 068,78
TVA à charge communale		31 479,23

Le Conseil est invité à :

- Approuver l'opération ;
- Adopter le plan de financement tel que proposé ;
- Autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération ;
- Adopte le plan de financement tel que proposé ;
- Autorise le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 02 JUL. 2021

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire  
Eric FERRERE

